

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 6 novembre 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le 6 novembre, à vingt heures, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

**Présents** : Messieurs JOLY, ISIDORE, Mesdames GRILLET, CHRISTOPHE, Messieurs BAUDET, NAU, Madame HOCHART, Monsieur ABIVEN, Madame PASQUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir** : M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE,

**Absents excusés** : Mesdames OUI-FENEUIL, PIFFRE, BELAUD, POIROT, Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

**Secrétaire de séance** : Madame HOCHART

Date de convocation du Conseil 2 novembre 2018

---

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 6 octobre 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le maire rappelle aux membres du conseil la proposition de la Communauté de communes de doter la commune d'un City Park. Il indique fait part dans les prochains jours de la position favorable exprimée par les conseillers municipaux.

#### 1. **Demande de subvention au titre du FEMREB**

M. le maire indique aux membres du conseil que les communes membres du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais (SIEB) peuvent bénéficier de l'aide du Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electrique en Blayais (FEMREB) pour la tenue de travaux relatifs à l'éclairage public (extension ou modernisation).

Dans le cadre de l'action 2 de la CAB – Réfection des places Jeantet et Eperon - La commune procédera au remplacement des lanternes utilisant des lampes mercure par des éclairages type « led » ou lampes sodium.

Le coût total de l'opération de remplacement et fourniture de ses points lumineux est de 26 098.12 € H.T soit 31 317.74 € TTC

Au titre du FEMREB la commune pourrait percevoir en contrepartie une subvention de 8 500,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité

CHARGE Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du SIEB afin d'obtenir une subvention en lien avec la présente opération aux conditions et montants indiqués.

#### 2. **Subvention de la commune pour le SIAEPA**

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la compétence « Eau et assainissement » a été transférée au SIAEPA du bourgeais,

Il expose par la suite que dans le cadre des travaux d'assainissement non collectif, le SIAEPA a entrepris un programme de travaux sur la commune de BOURG qui concerne deux habitations situées au lieu-dit les Cabanes et une habitation située 12 la Libarde à Bourg.

Ces travaux sont terminés depuis Juillet 2018.

Afin d'éviter un prix prohibitif pour l'usager, Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 1 060.98 € correspondant aux 3 habitations raccordées pour un prix de 353.66 € par boitier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

### **DECIDE**

De subventionner le SIAEPA à hauteur de 1060.98 € et de prévoir au budget cette dépense.

### **3. Motion de soutien aux salariés de l'usine Ford à Blanquefort.**

M. le maire fait part de la proposition de motion de soutien présentée par M. SIMIAN, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription départementale,

Le conseil municipal de la commune de Bourg souhaite exprimer son soutien aux salariés de l'usine Ford au travers des dispositions suivantes :

*«Suite à l'annonce de la direction de Ford Europe en février dernier de ne pas réinvestir sur le site de Ford Blanquefort, l'Etat, les collectivités et l'ensemble des élus du territoire se sont mobilisés en vue de garantir la pérennité du site industriel de Blanquefort et le maintien à long terme de l'emploi.*

*Des discussions ont été engagées en ce sens il y a plusieurs mois entre le ministère de l'Economie et des Finances et l'entreprise strasbourgeoise Punch, qui est apparue comme un repreneur solide pour l'usine, proposant une solution de reprise crédible.*

*Lors de sa venue en Gironde lundi 15 octobre, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a fait part de la réticence de la direction de Ford pour une négociation de reprise et de sa volonté de privilégier une fermeture définitive de l'usine en lieu et place d'une reprise par l'entreprise Punch, en « désaccord total » avec la solution poussée depuis des mois par l'Etat et les acteurs locaux. Une telle décision entraînerait la suppression de près de 900 emplois, sans parler de l'impact économique sur l'ensemble du territoire.*

*C'est pourquoi nous, membres du Conseil Municipal de Bourg en appelons à la responsabilité sociale de Ford en tant qu'entreprise de dimension planétaire et demandons à ses représentants de reconsidérer en priorité la solution d'un repreneur. Nous tenons également à réaffirmer notre total soutien aux 900 salariés, à saluer leur attitude constructive et à les encourager à conserver le même esprit de responsabilité. Nous exprimons enfin notre détermination à soutenir toutes les solutions assurant la pérennité de l'emploi à Blanquefort.»*

Le conseil municipal, à l'unanimité

**ADOPTE** la présente motion.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire rappelle aux membres du conseil la cérémonie de commémoration intercommunale du 11 novembre, le rendez-vous est fixé à 15h.

Mme HOCHART indique cependant que subsiste un problème pour désigner un porte-drapeau.

En outre, elle informe les conseillers que lors de cette cérémonie se tiendra une vente de livres commémoratifs.

Mme HOCHART précise que l'exposition itinérante a démarré le 5 novembre et se tiendra au musée des calèches.

Mme la conseillère fait part de la proposition de M. et Mme DARENNE de confier des biens au profit de l'exposition.

Séance du conseil municipal du 6 novembre 2018

M. le maire confirme la présence de Mme la Députée pour la cérémonie.

M. NAU indique que les élèves de l'école élémentaire ont prévu de chanter la marseillaise à cette occasion. En revanche, les élèves du collège ne devraient pas intervenir. Egalement, un jeune homme énoncera les noms des 589 morts pour la France, originaires du canton.

M. le maire informe les conseillers que la CDC a baptisé les deux pontons dont elle a la charge. Le ponton dédié aux croisiéristes sera dénommé « Ponton d'Aliénor », le ponton de la jetée sera le « Ponton des gabarres ».

Une réunion publique se tiendra le 8 novembre à la salle des chais de portier et aura pour objet les travaux en lien avec la CAB.

Le début des travaux est fixé au 19 novembre et ceux-ci débiteront par la réfection de la place Jeantet. Les difficultés de stationnement seront levées avec l'ouverture du stade.

M. BAUDET indique que le bâtiment rue hoche a été démoli par la société SBTP.

Mme HOCHART demande comment seront traitées les cuves.

M. BAUDET répond que celles-ci seront boulonnées et sécurisées.

M. le maire précise qu'un rendez-vous sera pris avec les ABF afin d'aborder la question du devenir de ce bâtiment.

Concernant la porte de Blaye, la garantie « dommage aux biens » n'est pas acquise après instruction de l'assurance communale. Toutefois des subventions en provenance de partenaires (DRAC, Conseil régional, Conseil départemental) pourraient être obtenues.

Les services communaux restent dans l'attente de la position de l'assurance quant à la garantie « responsabilité civile ».

A réception de la décision de l'assurance, il s'agira par la suite de se questionner autour du devenir de cette tour.

Une association ressource dans la gestion des bâtiments à caractère historique pourrait être une plus-value dans l'approche de ce dossier.

Mme HOCHART mentionne « l'Association du vieux manoir » comme potentiel interlocuteur.

M. le maire rappelle que cette association avait réalisé les travaux sur la restructuration de ce bâtiment mais ne pourrait peut-être pas être concernée par le confortement.

Mme HOCHART estime que les chantiers d'insertion restent une piste viable d'économie.

Mme GRILLET fait part des travaux de sa commission autour de la préparation de « Noël à Bourg ».

M. NAU dresse un compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration du collège.

M. le maire informe les conseillers qu'en accord avec les dirigeants de l'ALBS et en raison d'abus constatés dans son utilisation, l'usage du foyer sera restreint.

Mme GRILLET indique que les conventions d'utilisation des locaux communaux par les associations ont été renouvelées et les plannings refaits.

Mme HOCHART demande où se dérouleront les réunions d'association précédemment tenues dans l'ancienne mairie.

Mme GRILLET précise que l'utilisation de salles sous gestion de la CDC pourra être sollicitée.

M. ABIVEN informe les membres du conseil de la nomination de Mme DELATTRE en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Blaye.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

- 1 Demande de subvention au titre du FEMREB**
- 2 Attribution d'une subvention de participation aux travaux du SIAEPA**
- 3 Motion de soutien aux salariés de l'usine Ford**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	